



**Conférence du NGFS
Network for Greening the Financial System
Paris, 17 avril 2019
Les banques centrales et les superviseurs agissent pour le climat**

***Discours de François Villeroy de Galhau,
Gouverneur de la Banque de France***

Risque Climatique – *Call to Action*

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de vous accueillir dans les locaux de la Banque de France pour démarrer cette séance publique de la conférence NGFS. Nous attendions ce moment depuis longtemps et nous y voilà. Le NGFS publie aujourd'hui son premier rapport complet, intitulé « A call for action » et qui comprend six recommandations.

Thomas Paine, philosophe politique né en Angleterre et citoyen du monde, a déclaré dans *The American Crisis* (vers 1776) : « S'il doit y avoir la guerre, qu'elle ait lieu de mon temps afin que mon enfant puisse vivre en paix ». Le changement climatique est une réalité, mondiale et irréversible. Même si la responsabilité de la lutte contre le changement climatique incombe avant tout aux pouvoirs publics, la participation de tous est néanmoins nécessaire, comme le démontre aujourd'hui la présence d'un public large et divers. En effet, « empêcher l'avion de s'écraser » demande un effort constant auquel s'attelle aujourd'hui un nombre toujours croissant d'institutions.

Dans le but de généraliser la finance verte, le monde financier ne peut se substituer aux décideurs politiques mais il peut aider. Et la Banque de France, en tant que banque centrale et superviseur, est déterminée à apporter son aide. L'année dernière, à Amsterdam, j'ai même qualifié ce défi de « nouvelle frontière ». C'est pourquoi en décembre 2017, à l'occasion du *One Planet Summit*, nous avons lancé le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le

verdissement du système financier (NGFS). En 16 mois, notre « coalition des volontés » a presque quintuplé, passant de 8 membres fondateurs à plus de 40 membres et observateurs. Le NGFS est présidé par Frank Elderson et la Banque de France en assure le secrétariat. Nous sommes aujourd'hui représentés sur les cinq continents ; les pays dont les membres du NGFS sont issus contribuent pour 44 % au PIB mondial et pour 45 % aux émissions de gaz à effets de serre. Nous assurons collectivement la supervision des deux tiers des institutions financières d'importance systémique, banques comme assurances. Ce qui apparaît aujourd'hui comme une évidence pour la plupart d'entre nous n'était pas écrit à l'avance.

Avec pour objectif que l'Accord de Paris soit un succès, le premier rapport complet du NGFS a le potentiel nécessaire pour agir comme un levier sur le système financier et j'espère qu'il ouvrira la voie à un changement de paradigme dans la communauté plus large des banquiers centraux.

Dans mes remarques d'aujourd'hui, (i) je dresserai le bilan des réalisations, qui sont significatives, des banquiers centraux et des autorités de supervision en matière de lutte contre le changement climatique et (ii) je présenterai les quatre missions importantes qui nous attendent encore.

I. Les banques centrales et les superviseurs avancent rapidement pour dresser la photographie des risques

Dans son premier rapport d'étape, publié à Bali en octobre 2018, le NGFS a conclu à l'unanimité que « *les risques liés au changement climatique sont source de risques financiers. Par conséquent, il appartient aux banques centrales et aux superviseurs, dans le cadre de leur mandat, de veiller à la résilience du système financier face à ces risques* ». Que doit-on faire alors ?

a. Intégrer les risques liés au changement climatique à la surveillance microprudentielle

Il s'agit là d'une tâche ambitieuse et complexe, pour laquelle des progrès ont été réalisés dans de nombreux pays. S'agissant des modes d'action envisageables pour les superviseurs, je suis convaincu que notre première priorité doit être la publication des expositions existantes dans le secteur financier, ce que j'appelle généralement « la photographie des risques ». Plusieurs superviseurs ont ouvert la voie : la DNB, la Banque d'Angleterre/PRA et l'autorité de surveillance française (ACPR). L'ACPR a publié la semaine dernière un deuxième rapport sur les expositions des banques et des assureurs français aux risques liés au changement climatique. Ce rapport donne une vision plus claire des risques et des opportunités liés au climat : les actifs des sociétés financières exposés aux risques physiques restent peu importants en France car les investissements sont notamment réalisés dans des zones à très faible risque ; les expositions des banques aux risques liés à la transition ont légèrement diminué entre 2015 et 2017, et représentent aujourd'hui 12 % environ des expositions totales au risque de crédit. Notre superviseur a également une vision plus claire des zones d'ombre du

cadre de gestion des risques, auxquelles il convient de remédier : les instances de gouvernance, au plus haut niveau de décision, des établissements bancaires et des organismes d'assurance s'impliquent de manière croissante dans le pilotage des risques liés au changement climatique mais le degré d'implication au sein du secteur financier français est encore hétérogène ; la granularité de l'analyse fournie par les banques et par les sociétés d'assurance demeure insuffisante.

Cette étape doit être largement encouragée auprès des membres du NGFS qui, j'en suis convaincu, doivent tirer parti des meilleures pratiques identifiées au sein du réseau. Par conséquent, je me réjouis qu'un manuel de surveillance soit rédigé en tant que livrable technique du NGFS pour 2019-2020.

b. Intégrer des facteurs de développement durable dans la gestion des portefeuilles pour comptes propres

Les banques centrales doivent émettre le bon signal et donner l'exemple dans leurs politiques d'investissement et de publication de l'information. La DNB a adhéré aux Principes pour l'investissement responsable des Nations unies. Norges bank, qui gère le fonds souverain norvégien, préconise une diversification de portefeuille et met en œuvre une stratégie de désinvestissement dans les secteurs du pétrole et du gaz. À la Banque de France, nous avons adopté, en mars de l'année dernière, une charte d'investissement responsable pour la gestion de nos fonds propres et de nos portefeuilles de retraite, afin qu'ils soient alloués à des fonds d'investissement responsables sur le plan social et environnemental. En mars 2019, nous avons publié nos expositions aux risques liés au changement climatique et nous sommes la première banque centrale à l'avoir fait. Nous travaillons également à la poursuite de l'alignement de nos modalités de publication de l'information sur celles prônées par la TCFD, en tenant compte de nos spécificités en tant que banque centrale. Nous sommes convaincus que notre expérience sera utile pour permettre aux membres du NGFS de définir de meilleures pratiques s'agissant de l'investissement ESG des banques centrales.

Nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli en 16 mois, mais « il est temps de retrousser nos manches » : la perspective d'un réchauffement climatique de plus de 2°C à l'échelle mondiale nous contraint à faire mieux et à agir maintenant. Le développement de solutions pratiques est désormais en tête de la « Saison 2 » du NGFS.

II. La voie à suivre par les banques centrales/les superviseurs et aussi par les autres acteurs

a. La publication d'informations et les taxonomies sont les deux faces d'une même médaille

Nous sommes actuellement confrontés au dilemme de l'œuf et de la poule. Pour combler les lacunes en matière de données, nous devons nous appuyer sur la publication d'informations

améliorées qui doivent être élaborées sur la base de taxonomies solides. Mais nous avons besoin de données pour élaborer une taxonomie appropriée !

Il est temps de suivre la trajectoire fixée par la TCFD, d'une part, et la Commission européenne d'autre part, pour répondre à toutes ces questions simultanément. Cela signifie travailler conjointement sur la publication d'informations financières et les taxonomies. Cela permettra notamment d'améliorer la qualité des informations publiées et, à terme, leur pertinence pour intégrer, dans toutes les entreprises, l'externalité négative représentée actuellement par le changement climatique.

Nous serons alors en mesure d'évoluer graduellement vers une transparence obligatoire reposant sur le principe « se conformer ou s'expliquer », pour laquelle l'article 173 de la loi française relative à la transition énergétique pourrait servir de référence.

b. L'intégration des risques liés au changement climatique dans le suivi de la stabilité financière

Il reste beaucoup à faire pour compléter la « vidéo des risques ». Jusqu'à présent, il nous semble que les primes de risque ne reflètent pas correctement les risques climatiques. Et par conséquent, je considère que nous devons, en tant que banques centrales et autorités de supervision, promouvoir une vision prospective de l'impact des risques climatiques. Afin de mesurer correctement les effets financiers du changement climatique, notre objectif est clair : nous devons être capables de concevoir des *stress tests* climatiques complets.

De quoi s'agit-il en pratique ? La photographie des risques fournit des informations sur les expositions. Mais la réalisation d'une analyse basée sur des scénarios suppose d'assembler trois « briques » :

- quelques scénarios de transition assez sévères mais réalistes jusqu'en 2050. Le NGFS y travaille et prévoit de publier bientôt plusieurs documents techniques ;
- certaines hypothèses macroéconomiques pour rendre compte de l'incidence du changement climatique sur les variables macroéconomiques (productivité, inflation, chômage,...) ;
- les expositions directes et indirectes du système financier aux risques climatiques. En l'espèce, la publication d'informations financières peut naturellement aider.

Nous n'y sommes pas encore, l'analyse des risques climatiques doit s'appuyer sur de nouveaux outils méthodologiques afin de relever les défis liés aux conséquences à long terme, par exemple en rendant compte des changements technologiques et des modifications de priorités politiques et de comportement social, de la non-homogénéité et de la non-linéarité des impacts, et de l'irréversibilité des effets. L'agenda climatique nous oblige à dépasser l'horizon standard d'un an utilisé pour les probabilités de défaut.

c. L'économie verte en est encore à ses débuts et a besoin de mûrir

À mesure que le temps passe et que notre capacité à parvenir à un scénario compatible avec un réchauffement compris entre 1,5° C et 2° C est sérieusement remise en question, le montant

nécessaire pour financer la transition augmente de façon constante. La demande d'actifs verts est forte, mais l'offre ne suit pas. Ce défi quantitatif est lié aux investissements massifs nécessaires pour favoriser la poursuite du développement des technologies et pour accompagner les changements des comportements sociaux. Les montants en jeu varient mais, à titre d'illustration, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime dans son dernier rapport, publié en octobre dernier, que les investissements dans l'efficacité énergétique devraient atteindre 900 milliards de dollars par an pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici 2050, tandis que les émissions d'obligations vertes en 2018 ont représenté 149 milliards d'euros. Le financement vert nécessite un cadre propice à l'innovation : des prêts verts, la titrisation verte, des obligations sécurisées vertes, des produits dérivés verts, des plateformes de financement participatif vertes et des fonds de capital-investissement verts devraient tous être encouragés, en gardant à l'esprit notre cap, qui consiste à préserver la stabilité financière. Les travaux du Groupe d'experts techniques de la Commission européenne sur la finance durable, concernant notamment le développement de labels et indices de référence verts, doivent être bien compris par le système financier comme modifiant les règles du jeu : la finance verte doit véritablement mûrir, se professionnaliser et se tenir à l'écart des pratiques « d'écoblanchiment » (*green washing*).

La finance verte a effectivement la capacité d'être une force de transformation puissante, mais il n'y aura pas de transition vers un futur bas carbone sans un engagement plus poussé des entreprises privées, des grandes entreprises jusqu'aux PME. Les institutions financières peuvent exercer un effet d'entraînement, *via* la publication d'informations financières complètes répondant aux obligations du *reporting* climat ou des stratégies de désinvestissement dédiées. Mais l'économie réelle doit se saisir en propre de la transition. Une fois de plus, des politiques publiques appropriées, comme un prix du carbone crédible, créeront les meilleures incitations.

d. Poursuivre de manière inclusive le déroulé de l'agenda climatique

Le changement climatique déclenchera de forts effets redistributifs : l'agriculture suédoise pourrait bénéficier d'une augmentation de la température moyenne à la surface du globe, tandis que, dans un scénario de +4°C, 145 millions de personnes en Chine sont menacées par l'élévation du niveau de la mer. Il y aura des gagnants et des perdants au niveau international mais aussi au sein des pays.

Il faut donc renforcer une coopération internationale qui favorisera une transition équitable au niveau mondial vers une économie à faible émission de carbone. Chacun d'entre nous – société civile, États, régulateurs internationaux, milieux académiques, ONG et *think tanks*, entreprises et institutions financières, banques centrales, superviseurs et instances normatives – a un rôle à jouer : c'est un défi commun auquel personne ne peut s'attaquer seul.

Nous devons également concentrer nos efforts et notre attention sur les pays émergents et les économies en développement qui sont généralement plus durement touchés par les risques climatiques et sont également davantage confrontés aux risques environnementaux au sens

large (tels que la pollution atmosphérique, la pollution et la raréfaction de l'eau, la contamination des sols, la réduction de la biodiversité ou encore la déforestation). Sur la seule année 2017, près de 5 millions de personnes dans le monde sont mortes des suites de la pollution atmosphérique. Bien que la dégradation de l'environnement et les risques (financiers) associés soient souvent de portée plus locale, il existe néanmoins des raisons impérieuses pour lesquelles le NGFS devrait également examiner l'impact des risques environnementaux sur le système financier et opérer, selon le type de système financier, une plus grande différenciation dans les recommandations fournies.

Conclusion :

Le succès de l'Accord de Paris dépendra de notre capacité à avancer de manière inclusive. Le monde est entre nos mains à tous. Mais certains ont assurément une plus grande influence sur son sort. Les banques centrales et les superviseurs, au sein du NGFS et aux côtés des hommes et des femmes de bonne volonté, se mobilisent pour atténuer les problèmes causés par le changement climatique. Si nous vous voulons que nos enfants vivent en paix, je vous appelle tous à agir.